

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

DE-007-2025

Nombre de membres
afférents au CM : 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
présents 07
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 10

Date de la convocation
10/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, PAUCHON Robert, FLEURY Simon, LORIDON Pablito,

Absents non excusés : TESSA née BONNARDEL Dorine

Absent excusé représenté : LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Michel PONS)
LEVY Claude (pouvoir à Pablito LORIDON)
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

Mme Nelly BETEILLE a été élue secrétaire.

Objet : Désignation des représentants aux Communes Forestières.

En tant que propriétaire de forêts la commune adhère à l'association « Communes Forestières des Hautes-Alpes ».
Elle doit désigner deux représentants pour que la commune soit représentée auprès de cette association.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a désigné comme représentants à l'association :

Désigne au scrutin à main levée :

M. Antoine LE MAGADURE comme représentant titulaire

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 10

M. FLEURY Simon comme représentant suppléant

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 10

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250116-DE-007-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025

Le Maire

